

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ÉRABLE  
VILLE DE PLESSISVILLE

## AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1529,  
« RELATIF À LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-CALIXTE ET DE L'AVENUE DES ÉRABLES  
ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT MAXIMAL DE 5 130 000 \$ »

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Ville de Plessisville, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance du 18 janvier 2010, le Règlement d'emprunt numéro 1529 intitulé « Relatif à la réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables et prévoyant un emprunt maximal de 5 130 000 \$ ».

QUE ledit règlement a reçu l'approbation suivante :

➤ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 5 février 2010 (Dossier AM 265872)

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi.

QU'IL peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du soussigné sis au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, aux heures normales de bureau et copies peuvent être obtenues selon les tarifs habituels.

Donné à Plessisville, ce 4<sup>e</sup> jour  
du mois de mars 2010

**Le secrétaire-trésorier,**

**RENÉ TURCOTTE, OMA**